

AFFAIRE N° 4 - Demandes de bourses en faveur de DULEROY Gilbert - GAUVIN Pierre et HOAREAU Jean Yves (formulées par le directeur de l'Ecole d'Agriculture de St-Joseph).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 11 Octobre 1962, M. le Directeur de l'Ecole d'Agriculture m'a rappelé qu'en 1962 la Commune avait accordé une bourse à un élève originaire de Saint-Denis, mais que ce dernier n'avait malheureusement pas été admis à poursuivre ses études à l'Ecole d'Agriculture.

Par contre trois nouveaux élèves dont les noms suivent y ont été admis, ce qui porte à 7 le nombre d'élèves originaires de Saint-Denis en pension dans cet Etablissement :

- DULEROY Gilbert - fils de DULEROY Emmanuel
(42, rue Bertin à Saint-Denis)
- GAUVIN Pierre - fils de GAUVIN Gabriel
(La Bretagne, Saint-Denis)
- HOAREAU Jean Yves - fils de HOAREAU Andréa
(Bois de Nèfles - Saint-Denis)

Ce dernier est d'accord pour supporter entièrement les frais de pension de son fils. Par contre, les parents des jeunes DULEROY et GAUVIN ont établi une demande de bourse.

M.le Directeur de l'Ecole d'Agriculture me demande de lui faire savoir dans quelle mesure la Municipalité de Saint-Denis pourrait prendre en charge tout ou partie des frais d'internat de ses élèves.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : Vous avez entendu la lecture du rapport. Je précise que le jeune HOAREAU Jean Yves est le fils de M. Andréa HOAREAU que vous connaissez presque tous... Sur intervention de ce dernier, cette demande de bourse a été retirée de l'ordre du jour.

A une question de M. REYDELLET, il est précisé que le montant annuel de la bourse d'internat à l'Ecole d'Agriculture est de 60.000.frs.

Sur intervention de M. CADET, le Maire décide qu'à l'avenir les bourses ne seront accordées définitivement qu'après une enquête de Police révélant que la situation financière des parents est insuffisante.

Les propositions de bourses en faveur des élèves DULEROY Gilbert et GAUVIN Pierre sont adoptées à l'unanimité, sous réserve des résultats de l'enquête de Police qui sera faite pour ces deux cas et qui sera obligatoire à l'avenir pour toutes les demandes de bourses de ce genre.

Approuvé
St Denis, le 12 janv/63
D/le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. Chichard